

CONVENTION AMIABLE DE TRANSFERT COMMERCIAL

VILLE DE ROUEN
Direction de l'aménagement urbain
Service Coordination Habitat et Action Foncière

Objet : ROUEN
Secteur Repainville

PROJET

Entre les soussignés :

La société FONTAINE Laurent, SARL dont le siège social se situe 1259, rue du Bois Thillant à GREMONVILLE (76970) et dont le numéro de SIRET est le 402 624 753 000 24 (APE : 453 E), ladite société représentée par Mme DELIMBEUF Hélène,

D'une part,

Et,

La Ville de Rouen, représenté par Monsieur Yvon ROBERT, premier adjoint, agissant en vertu d'une délégation de signature en date du 4 octobre 2011, qui lui a été donnée par Madame Valérie FOURNEYRON, Maire, et agissant en vertu d'une délibération du 2 décembre 2011.

D'autre part,

PREAMBULE

La Ville de ROUEN est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 17 rue de Repainville, cadastré en section ME sous le numéro 6, comprenant une maison à usage d'habitation et 2 bâtiments divisés en 17 lots à usage commercial.

La société FONTAINE exerçait une activité de plomberie chauffage dans le lot n° 5 de cet ensemble immobilier, en vertu d'un bail commercial en date du 4 octobre 2003.

Le loyer annuel, fixé à l'origine à 2 378,16 € hors taxes s'élève actuellement à 3 018,20 €.

A la suite du départ de toutes les autres entreprises, la société FONTAINE a été victime de plusieurs actes de vandalisme.

Les travaux de sécurisation du site n'ont pu être mis en œuvre par la Ville de Rouen, les bâtiments étant voués à la démolition.

Dans ce contexte, la société FONTAINE s'est vue contrainte de transférer son activité sur un autre site.

CECI EXPOSE

Par les présentes, Madame DELIMBEUF es-qualité

Déclare que la société FONTAINE a transféré son activité au XXXX mai 2010.

Accepte une indemnité de transfert de son activité exercée dans le lot 5 du bâtiment situé 17, rue de Repainville à ROUEN.

Description du local commercial :

Local d'une surface utile de 57 m², comportant : entrée, petit bureau, pièce de réserve, petit entrepôt/atelier.

Détermination de l'indemnité de transfert :

Conformément à l'estimation rendue par France Domaine, cette indemnité s'élève à :

Dépense :	Montant :
Prorata loyer	301,82 €
Assurance 2010	192,00 €
Assurance 2011	33,76 €
Dépôt de garantie	553,34 €
Frais dépt techniciens	429,28 €
Frais de véhicules	5 898,00 €
Main d'œuvre déménagement	410,00 €
Location véhicule	106,70 €
Frais d'agence	1 440,00 €
Main d'œuvre	410,00 €
Location véhicule	120,00 €
Autres dépenses	200,00 €
Total	10 094,90 € (arrondi à 10.100 €)

Le soussigné déclare :

- **ACCEPTER** une indemnité de transfert totale, globale et non révisable couvrant l'ensemble des préjudices subis, sans exception ni réserve, s'élevant à **DIX MILLE CENT EUROS (10.100 €) au profit de la société FONTAINE,**
- **S'ENGAGER** à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre du transfert de son activité,

- **AVOIR PRIS ACTE** que l'acceptation de l'indemnité de transfert mettra un terme au bail dont bénéficiait la société FONTAINE dès la date du paiement de cette indemnité.

Cette indemnité sera payée par virement au compte n° XXXXXXXX au nom de la SARL FONTAINE, 1259, rue du Bois Thillant, 76970 GREMONVILLE.

Fait à Rouen, le

SARL FONTAINE Laurent

Ville de ROUEN

Mme DELIMBEUF

M. Yvon ROBERT